

DÉFENDONS NOS RÉGIMES DE RETRAITE

➤➤➤ **Tous en grève le 24 septembre**

Le 18 juillet dernier, Jean-Paul Delevoye a présenté le projet de « système universel par points ». L'objectif du projet Macron-Delevoye est de mettre en place ce dont rêve le patronat depuis toujours :

- Baisser le montant des pensions en supprimant les 42 régimes de retraite existants, dont le régime général et les complémentaires,
- Détruire la CNRACL, le Code des pensions des fonctionnaires d'Etat, ainsi que les régimes spéciaux, c'est-à-dire tout ce qui est rattaché à un statut et à des droits collectifs.

▶ OBJECTIF : BAISSER BRUTALEMENT LES PENSIONS

Actuellement, vous pouvez calculer le montant de votre future retraite. Elle est basée sur le salaire de vos 25 meilleures années (régime général) ou sur votre salaire des 6 derniers mois (CNRACL pour les fonctionnaires hospitaliers), et votre caisse accorde des droits supplémentaires liés aux enfants.

Avec le système Macron de retraite par points, c'est fini : la seule chose connue sera le nombre de points que vous aurez accumulé tout au long de votre carrière. C'est le pouvoir politique qui fixe la valeur du point qui pourrait varier d'une année à l'autre en fonction de l'espérance de vie, des exigences de la « compétitivité » économique, des règles budgétaires etc... ce que Delevoye appelle une « règle d'or ».

Pour s'en convaincre, rappelons-nous ce que Monsieur Fillon (ex Premier ministre) avait dit en 2016 devant les patrons : « *Le système par points, en réalité, ça permet une chose qu'aucun homme politique n'avoue : ça permet de baisser chaque année le montant des points, la valeur des points, et donc de diminuer le niveau des pensions* ».

Cette baisse générale conduirait vers les retraites souscrites individuellement auprès des banques.

▶ CASSER TOUS LES ACQUIS EN SUPPRIMANT LES 42 RÉGIMES EXISTANTS !!!

Dès la page 5 du rapport Delevoye, on lit : « *Le système universel de retraite remplacera les 42 régimes de retraite actuels... Les régimes spéciaux seront fermés* ». Cela signifie la suppression de tous les droits contenus dans ces 42 régimes parmi lesquels : CNRACL, CNAV, AGIRC-ARRCO, IRCANTEC...

Pour les fonctionnaires hospitaliers, la fin de la CNRACL entraînerait notamment :

- La fin du calcul de la pension sur le meilleur salaire (celui des 6 derniers mois),
- La fin de la « catégorie active » associée au départ possible à 57 ans (pour les aides-soignantes, les ASH, les buandiers, et tous les paramédicaux ayant gardé la catégorie active).

Page 62, M. Delevoye dénonce sans vergogne le droit des aides-soignants et des ASH de la Fonction Publique Hospitalière à partir à 57 ans, au nom du fait que dans le privé les salariés n'ont pas ce droit ! Qui va oser nous dire que le travail est moins dur, moins pénible dans les hôpitaux aujourd'hui ? Qui va aller dire cela aux hospitaliers, aux collègues des urgences actuellement en grève, aux collègues de la psychiatrie et de tous les services ?

NE TOUCHEZ PAS À LA CNRACL.
RETRAIT DU PROJET MACRON-DELEVOYE
DE SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE PAR POINTS !

Cette reconnaissance devrait plutôt être accordée aux collègues du privé !

Les 42 régimes sont le produit de luttes et de conquêtes de certaines professions, certains corps de métiers. Mais ils veulent détruire la caisse de cheminots pour briser la SNCF, détruire la caisse des énergéticiens pour privatiser complètement EDF, supprimer la CNRACL pour fermer les lits et précariser tous les agents dans les hôpitaux...

▶ RECULER L'ÂGE DE DÉPART, 64 ANS VOIRE PLUS !!

Macron, le MEDEF et Laurent Berger sont tous d'accord : ils veulent que les salarié.e.s travaillent plus longtemps. Ils ne manquent pas d'idées : Baisser les pensions avec le système par points pour obliger chacun.e à travailler plus longtemps (Macron, MEDEF, L.Berger), instaurer un âge pivot avec des pénalités si vous

partez plus tôt (Delevoye, MEDEF), allonger le nombre obligatoire d'années travaillées (MEDEF, Macron, L.Berger).

Cela signifie que les salarié.e.s arriveraient complètement cassé.e.s à la retraite.

Cette réforme, si elle voit le jour, aura pour conséquence :

- ▶ La baisse du niveau des pensions de toutes et tous !!!
- ▶ La liquidation du système solidaire mis en place en 1945,
- ▶ L'ouverture du système retraite aux marchés financiers.

Comme l'a réaffirmé le congrès confédéral d'avril 2019 : « La CGT s'engage à combattre le projet gouvernemental "Delevoye" de système universel de retraite à points et défend le maintien et l'amélioration des 42 régimes de retraites existants. ».

**NON AU SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE PAR POINTS.
NON À LA BAISSÉ GÉNÉRALISÉE DES PENSIONS.
DÉFENSE DE LA CNRACL ET DES 42 RÉGIMES EXISTANTS.**



**Alors, le 24 septembre,
la CGT appelle tous les salarié.e.s, retraité.e.s
et privé.e.s d'emploi à se mobiliser
pour obliger le Gouvernement
à renoncer à son projet de réforme
et gagner une retraite à 60 ans sans décote
et avec un minimum de pension à 1 200 euros nets.**



Union Fédérale CGT des Médecins, Ingénieurs, Cadres et Technicien.ne.s

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail :

